

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°06/2022****OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT
DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU SIVOM DU
CANTON DU BAR SUR LOUP**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	24
Excusés :	3
Pouvoirs :	2
Votants :	26

SÉANCE DU 7 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi sept mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 1^{er} mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoints, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Emilie GAGLILOLO, Chantal NIOT, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA, Bruno DEPOORTERE.

PROCURATIONS : Jean-Paul THIEULIN qui a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON, Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER

SECRETAIRE DE SEANCE : Caroline RICORD

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°37 du 29 juin 2020, le Conseil Municipal a désigné Monsieur Emmanuel DELMOTTE, délégué titulaire et Monsieur Emile BEZZONE, délégué suppléant auprès du SIVOM du Canton du Bar sur Loup.

Considérant le décès de Monsieur Emile BEZZONE, 1^{er} adjoint, survenu le 22 février 2022, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué suppléant pour siéger au :

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DU CANTON DU BAR SUR LOUP
(S.I.V.O.M.) :**

Monsieur Christian GORACCI est candidat,

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

DECLARE Monsieur Christian GORACCI élu en qualité de délégué suppléant du Conseil Municipal auprès du S.I.V.O.M. du Canton du Bar sur Loup.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 11 MAR. 2022
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 11 MAR. 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

